



Note N° 66.

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRAIE TERRITORIALE. 4 Octobre 2012 : Compte-rendu de l'atelier N° 3.

Compte rendu réalisé par Georges Gontcharoff

Atelier 3: APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

- 1. Les conditions d'exercice du mandat local
- 2. Élections et gouvernance
- 3. L'association des citoyens

Président : Jean-Pierre Sueur, Président de la Commission des lois Rapporteurs: Pierre-Yves Collombat et Jean-Jacques Hyest, Sénateurs

Animateur: Pierre-Henri Gergonne (Public Sénat)

J'ai représenté l'UNADEL dans cet atelier de trois heures qui rassemblait environ 250 personnes, presque exclusivement des élus de tous les niveaux de collectivités. Nous ne nous sommes reconnus qu'à six de la société civile (Fonda, Collectif des Associations citoyennes, association des présidents de conseils de développement, un membre d'un CESER...). Il y en avait peut-être quelques autres, inconnus ou non déclarés. Les débats ont été entièrement centrés sur les questions que se posent les élus. Nous n'y avions manifestement pas notre place et les organisateurs n'attendaient rien de nous, sinon que d'assurer une figuration symbolique. Quatre (dont moi) ont cependant pris la parole (une à deux minutes par intervention!) pour poser le problème de la place des citoyens dans la préparation et dans le contenu de la réforme. On ne peut noter qu'une énorme frustration, plus forte chez ceux qui espéraient quelque chose, plus atténuée chez ceux qui (comme moi) qui n'attendaient pas grand chose.

Voici, très synthétisé, le contenu de cet atelier.

Jean-Pierre Sueur (sénateur du Loiret et président de la commission des lois du Sénat) présidait et introduisait l'atelier, dont il a fixé le cadre. Il se félicite du travail précédant les États Généraux : plus de 20 000 réponses au long questionnaire envoyé aux élus ; plus de 100 réunions organisées par les sénateurs, dans les départements, de la fin août à la fin septembre. Pas la moindre allusion aux « cahiers d'acteurs » et aux réponses envoyées par des réseaux de société civile. C'est à partir de cette masse que l'on peut dégager les questions à continuer d'éclairer dans l'atelier.

« Première question : les conditions d'exercice des mandats locaux. Mieux cerner les difficultés à exercer ces mandats ; Mieux cerner les difficultés d'accès aux mandats.

Deuxième question : comment associer davantage les citoyens à l'action locale ? Mais cette question est immédiatement assortie d'une grave restriction classique : « Comment éviter que l'action des citoyens ne fasse prévaloir des intérêts privés et comment préserver les pouvoirs des élus qui sont les seuls défenseurs de l'intérêt général ? ». Les associations sont conçues à la fois comme des coalitions d'intérêts particuliers et comme des « lobbies » dont il faut toujours se méfier.

Troisième question : le cumul des mandats. Ce premier paquet fera l'objet de la première moitié du travail de l'atelier.

Quatrième question : les modes d'élection. Faut-il abaisser le seuil et jusqu'où pour introduire le scrutin de liste dans les petites communes ? (Actuellement le seuil est à 3 500 habitants) Quel mode d'élection choisir pour les départements ? Jean-Paul Sueur évoque particulièrement « le scrutin binominal ». Les cantons seraient regroupés deux à deux, et chaque nouveau canton élirait, au scrutin majoritaire, un binôme : un homme, une femme. Le problème majeur, incontournable qui se pose à ce niveau départemental est celui de la parité. Quels choix pour le scrutin intercommunal ? Quel doit être le mode d'élection des représentants des communes à l'intercommunalité ? Dans les communautés de communes, les communes sont très attachées à maintenir le statut quo, c'est-à-dire à élire les délégués en leur sein. Elles sont majoritairement très hostiles à l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct. Elles sont même hostiles au système du fléchage. Les réponses sont beaucoup plus nuancées au sein des communautés d'agglomération.

LE DEBAT

Il a été dominé par les interventions, en général très conservatrices et corporatistes, des élus des petites communes rurales. Il y a cependant quelques interventions « *progressistes* ».

Maire d'une commune de 160 habitants, dans le Var : « Il est de plus en plus difficile d'être élu dans les petites communes rurales. La faute principale en est à l'inflation de la réglementation. Nous ne pouvons pas suivre. Il y a tant de travail qu'on ne trouve plus dans les conseils municipaux que des retraités ou des fonctionnaires ».

Maire d'une commune de 86 habitants dans le Vaucluse : « Même constat. Nous sommes entre retraités et fonctionnaires. La seule issue est dans une vision intercommunale ».

Maire de Tain l'Hermitage (Drôme) 5 000 habitants : « Le déficit le plus grave est celui des représentants du monde de l'économie dans les conseils municipaux. Un conseil municipal ne peut traiter correctement les questions d'économie s'il n'a pas en son sein des chefs d'entreprise ou autres représentants du monde économique. Si l'on quitte son travail pour devenir élu à temps plein, il faut pouvoir le retrouver à l'issue de son mandat ».

Maire d'une commune de 6 000 habitants, dans la Gironde : « L'exercice des mandats prend de plus en plus de temps. Nous devons savoir que, dans la population, l'image des élus est devenue péjorative. Les média travaillent l'opinion publique contre les élus : dépensiers, mauvais gestionnaires, cumulards (surtout d'indemnités), parfois corrompus, incompétents, etc... Il faut vraiment avoir l'amour de l'intérêt général au cœur pour continuer, sans attendre la moindre reconnaissance. L'exercice du mandat est d'autant plus difficile si l'on est une femme ».

Maire d'une commune de 200 habitants, dans l'Allier. « Les nouveaux élus manquent cruellement de formation. Le manque de structures de formation des élus est grave. Il est difficile de trouver des femmes qui acceptent de s'engager dans la vie communale.

Adjoint au maire de Colmar. « Le centre de la question est celle du statut de l'élu. Tous les citoyens ne sont pas égaux devant l'accès au mandat et devant l'exercice de ce mandat. La grande différence est entre les salariés du privé devenus conseillers municipaux et les salariés du public (fonctionnaires). Pour les premiers, le mandat est quasiment inaccessible ou requiert d'énormes sacrifices. Pour les seconds, c'est beaucoup plus facile. Les conseils municipaux souffrent d'un grave déficit de salariés et de cadres des entreprises. La professionnalisation des élus, comme en Allemagne, n'est pas une tradition de notre culture républicaine qui veut que l'élu reste un bénévole (parfois indemnisé, mais non salarié) ».

Conseillère municipale de Dijon : « La difficulté d'établir la parité vient à la fois du mode de scrutin, mais aussi du statut de l'élu(e). Rien n'est fait pour faciliter à la femme l'accès aux mandats, et, une fois élue, la possibilité de travailler dans l'assemblée ».

Maire d'une petite commune des Hautes-Alpes: « confirme l'énorme difficulté de composer une liste à l'image sociologique de la population. Ce ne sont pas seulement les média qui répandent une image péjorative des élus dans la population. Nous sommes aussi atteints par le mépris dans lequel nous tiennent les administrations de tous niveaux. On nous tient pour des imbéciles parce que nous ne sommes pas immédiatement au courant des dernières évolutions d'une réglementation si changeante. Le traitement de la question du cumul des mandats ne peut pas être séparée de la question du statut ».

Maire d'une commune de 400 habitants, dans l'Aisne. « On parle de la difficulté des femmes pour accéder aux mandats municipaux. Il faudrait aussi évoquer les difficultés des jeunes. Les jeunes sont surtout bloqués par la non-réévaluation des indemnités. Il faut aussi préparer la sortie du mandat par des dispositions statutaires ».

Conseiller régional de l'Île-de-France: « La question de statut des élus ne doit pas être déconnectée de celle du mode d'élection. Contrairement à ce que disent les média, et certains politiques, il n'y a pas trop d'élus, il n'y en a pas assez. Il faut lutter contre tous les scrutin uninominaux car ils sont responsables de l'absence ou de la faiblesse de la parité ».

Maire d'une commune de 1000 habitants, dans les Bouches-du-Rhône: « veut témoigner de son bonheur d'être élu. Il est heureux parce qu'il est au service de ses concitoyens. Nous assistons à un grand retour de la technocratie. De plus en plus, les préfectures interprètent les lois à leur profit. Les technocrates des préfectures nous mettent sans arrêt des bâtons dans les roues ».

Maire d'une commune moyenne de la Drôme : « La difficulté des maires, c'est qu'ils ne peuvent plus s'appuyer sur les conseils des experts dans les services déconcentrés de l'État. Ceux-ci exsangues, désorganisés ne donnent plus de conseils. Ils ne sont plus là que pour évaluer ».

Conseillère municipale de Perpignan: « Il faut parler aussi du statut des minorités d'opposition au sein des conseils municipaux. Les droits des minorités sont les plus souvent bafoués, quelles que soient les majorités. La loi et la réglementation doivent mieux protéger les minorités ».

Maire d'une commune moyenne de Seine-et-Marne: Les difficultés que rencontrent les élus sont très différentes selon la strate démographique de la commune. L'exercice du mandat d'élu relève d'un sacerdoce avec une forte portée humanitaire ».

Maire d'une banlieue du Mans dans la Sarthe : « Être maire n'est pas un métier, mais un engagement citoyen ». Il est aussi fonctionnaire et déclare : Je suis meilleur maire parce que ce que je suis fonctionnaire et je suis meilleur fonctionnaire parce que je suis maire. Je n'ai pas peur de l'intervention des habitants et même je la sollicite. Ma grande inquiétude, c'est la montée de l'abstention ».

Maire rural du Puy-de-Dôme: témoigne de la difficulté de trouver des candidats à sa succession. Il faut mieux identifier les obstacles qui empêchent les jeunes de se présenter. La formation a certainement un rôle majeur, car on entend beaucoup de refus justifiés par la méconnaissance et l'incapacité ».

Maire d'un commune de 350 habitants dans le Cher: « Le statut de l'élu devra tenir compte des difficultés spécifiques des élus ruraux. En particulier les autorisations d'absence pour les élus issus du privé sont tout à fait insuffisantes ».

Maire d'une commune de 400 habitants dans l'Oise : « Quand on a été salarié du privé, comment se sort-t-on d'une non réélection ? Il fait état d'une expérience de « Conseil Municipal de Jeunes » qui a été une pépinière pour le futurs conseillers municipaux ».

Maire d'une commune moyenne de l'Hérault : « Il faut centrer notre réflexion sur la formation des élus. Il fait état de la création, dans l'Hérault d'un syndicat mixte entre le Conseil Général et l'Association des Maires, pour la formation des élus ».

Pierre-Yves Collombat, sénateur, co-rapporteur de l'atelier pose la question suivante : « La responsabilité pénale des maires constitue-t-elle un obstacle à la candidature ?

Maire d'une commune de 500 habitants dans l'Oise : « Cette responsabilité n'inquiète pas les candidats. On ne craint plus d'aller en prison à la suite d'un accident arrivé dans le domaine municipal, grâce à une loi qui a considérablement amélioré la situation. Quand on traite du cumul, il ne faut pas seulement parler du nombre de mandats, mais aussi de leur limitation dans le temps. L'instauration du quinquennat présidentiel introduit un nouveau rythme dans la vie démocratique qui s'accélère. On est tout le temps en période électorale. L'enflure délirante des normes de sécurité accapare notre temps et nos budgets.

Jean-Jacques Hyest, sénateur (de droite), co-rapporteur de l'atelier introduit très rapidement la deuxième partie de l'atelier qui est supposé porter sur la « démocratie participative ». « Les élus manifestent très majoritairement une grande défiance vis-à-vis de l'intervention des citoyens, et même, parfois, une grande opposition. Ce sont eux qui ont le pouvoir. Ce sont eux qui entendent avoir le dernier mot. Ils ont souvent l'impression que des groupes de citoyens veulent prendre le pouvoir à leur place. Ils disent qu'ils ont seuls la légitimité du suffrage universel et que les citoyens, comme les associations n'ont pas la même légitimité. Il ne faut pas que ceux qui n'ont pas réussi à se faire élire reviennent par la petite porte de la prétendue participation. Les élus ont le sentiment très profond d'incarner l'intérêt général et de devoir lutter contre l'assaut de coalitions d'intérêts particuliers ».

Jean-Jacques Hyest ne fait aucune allusion aux collaborations fructueuses qui peuvent s'établir entre les citoyens, les associations et les pouvoirs locaux. Il ignore les apports des consultations et des concertations. Il ne parle pas du tout des instances participatives légales qui existent pourtant. Ce silence ne peut pas être considéré comme une ignorance, mais comme un mépris que nous avons durement ressenti.

Débat

Maire d'un commune moyenne de l'Oise: Il fait était «d'une démocratie participative qui marche bien et depuis longtemps dans sa commune. « Les Conseils de quartier qui marchent le mieux sont ceux dans lesquels les élus savent se montrer discrets ». « Dans le domaine de l'urbanisme en particulier, et surtout de rénovation urbaine, l'intervention citoyenne est indispensable ».

Un membre du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne: développe l'apport essentiel du CESER à la définition et à la conduite d'une politique territoriale par le Conseil régional de Bretagne. « Celui-ci a voulu confier au CESER un rôle d'expert, grâce à la diversité et à la qualité de ses membres. Cette collaboration fructueuse des deux instances ne s'effectue malheureusement pas dans toutes les régions ».

La représentante du collectif des associations citoyennes développe en deux minutes et demie (elle se fait rappeler à l'ordre parce qu'elle est trop longue!) les grandes lignes du dernier communiqué de ce collectif. « La dynamique associative agit partout, dans tous les domaines et de manière croissante. La volonté d'être un citoyen actif s'accroît en France et en Europe. Les citoyens admettent de moins en moins d'être passifs et administrés. Il ne s'agit en aucun cas d'amoindrir le pouvoir des élus, mais de dialoguer avec eux et d'enrichir leurs réflexions pour qu'ils prennent de meilleures décisions, des décisions éclairées. Or, depuis quelques années, les associations souffrent beaucoup, en particulier d'être assimilées au secteur marchand et d'être de simples sous-traitantes des politiques publiques. La réforme décentralisatrice qui se prépare doit donner une large place à la démocratie participative et à l'action citoyenne des associations ».

Georges Gontcharoff (UNADEL) Intervention de trois minutes. J'ai l'impression qu'à peu près personne ne m'écoute dans la salle. On me rappelle que mon temps de parole est largement épuisé. « Il n'y a pas de démocratie sans élus, mais il n'y a pas, non plus de démocratie sans citoyens. Il n'y a pas des citoyens de nulle part, mais des citoyens ayant conscience d'appartenir à un territoire. Le titre des États Généraux est d'ailleurs « la démocratie territoriale ». Il faut donc mettre en place une réforme qui conforte l'action territoriale : réflexion sur les périmètres optimaux, sur les conditions d'élaboration des projets territoriaux de développement, sur les soutiens contractuels apportés aux territoires, sur le rôle des régions comme interlocutrices privilégiées, mais non uniques des territoires sur l'ingénierie territoriale, sur les instances territoriale de dialogue entre les élus et les nonélus. Ce sont des aspects de la réforme auxquels nous sommes très attachés, et à propos desquels nous avons fait d'innombrables propositions dans un livre blanc. Les réformateurs en tiendront-ils compte ? Il n'y a pas d'exercice de la citoyenneté sans pédagogie de la citoyenneté. Il faut donner un grand renouveau à l'éducation civique à l'école, à l'éducation populaire, à tous les encouragements à l'engagement local des citoyens dans des structures revisitées. Les citoyens qui s'engagent sont découragés quand ils ont l'impression que les élus ne tiennent pas compte de leurs interventions, voire qu'ils les méprisent ».

Le président de la Coordination nationale des conseils de développement : « fait état des nombreuses études d'évaluation de ces instances. Au-delà des grandes différences d'un conseil à l'autre (notamment entre les conseils des agglomérations et les conseils de pays,) le bilan peut être considéré comme globalement positif. Beaucoup d'élus ont apprécié les apports des représentants de la société civile et la qualité du dialogue permanent assuré avec eux. D'autres élus se montrent plus réticents et certains entravent même la vie de ces instances, jusqu'à les faire quasiment disparaître. Fort de cette expérience, le réseau fait de nombreuses propositions pour que la législateur de la prochaine étape de la décentralisation améliore et généralise une expérience qui a fait ses preuves. Former et dynamiser les citoyens qui participent aux conseils est une priorité. En aucun lieu, on ne peut faire état de conseils qui aient cherché à prendre la place des élus ».

Alain Richard, sénateur du Val d'Oise (en ancien président de l'ADELS): « Des citoyens participent et des citoyens ne participent pas. Il faut se pencher plus attentivement sur le cas de ces derniers et mieux comprendre les obstacles à l'engagement citoyen. On peut constater que les habitants sont de plus en plus centrés sur leurs problèmes individuels et patrimoniaux. Il fait état d'une expérience à Saint-Ouen-l'Aumône: comme les gens ne viennent guère dans les structures lourdes et pérennes (conseils de quartier par exemple »), on a mis sur pied des « permanences de prise de paroles » où les habitants peuvent venir, individuellement ou collectivement pour parler d'un problème précis. Les gens ont beaucoup de mal à prendre la parole dans les réunions publiques. Une éducation à la prise de parole semble indispensable, car la participation repose d'abord sur la capacité et le niveau du langage ».

Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde: « Ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent aux réunions participatives. Le tirage au sort peut constituer un remède relatif. Il faut certainement inventer des formes nouvelles de participation. Les conseils de quartier sont généralistes. On n'a pas assez insisté sur les instances participatives sectorielles. La sénatrice fait état du succès d'un « observatoire local de l'urbanisme » Aucune opération d'urbanisme n'est réalisée sans l'obtention préalable de son avis motivé ».

♦

On aborde alors une troisième partie du débat qui porte sur les élections et sur la gouvernance.

Jean-Jacques Hyest, sénateur, co-rapporteur: « Il faut d'abord discuter du seuil d'abaissement du scrutin municipal de liste. Un large consensus est loin d'être atteint sur cette question. Il faut ensuite aborder les différents aspects de la mise en place des conseillers communautaires. J-J Hyest défend « le fléchage » qui offre l'avantage de faire connaître à l'avance aux citoyens les conseillers municipaux qui vont siéger à l'intercommunalité, sans pour autant affaiblir la commune par un scrutin distinct. Il faut maintenir ce qui a fait le succès de l'intercommunalité: la possibilité pour les conseils municipaux de fixer le nombre et la répartition des conseillers communautaire, en se liant par un pacte librement négocié. Ce pacte ne suit pas forcément une proportionnelle démographique. Ce n'est que quand les élus n'ont pas réussi à s'entendre, au bout d'un certain délai de rigueur, que le préfet peut intervenir autoritairement au nom de la loi ».

Débat

Une sénatrice de l'Allier: « Il faut abaisser le seuil du scrutin de liste à 500 habitants, mais, simultanément, adapter le nombre d'élus municipaux aux strates démographiques. Les conseillers communautaires doivent absolument être l'émanation des conseils municipaux.

Élu d'une ville moyenne du Morbihan: « Le seuil doit être descendu à 2000 ou 2500 habitants et en aucun cas plus bas ».

Élu d'une petite ville du Cher: « Chacun sait qu'il est impossible d'aboutir à un accord, sur ce point. La seule solution est d'organiser un référendum auprès des élus. Il est contre le fléchage et pour que des volontaires soient choisis par les conseils municipaux en leur sein. Mais un problème demeure : comment introduire la parité dans les communes de moins de 3500 habitants qui ne sont pas soumises au scrutin de liste ? On peut aussi défendre l'idée que toutes les communes doivent être soumises à la même loi, quelle que soit leur taille ».

Le vice-président de l'association des Maires de France. « L'association a fait procéder à un sondage auprès des maires. 30 % sont pour le maintien du seuil à 3 500 habitants ; 57 % pour l'abaissement du seuil à 1 500, ou 2 000 habitants. Tout le monde est opposé à la suppression du seuil, c'est-à-dire à un scrutin de liste dans toutes les communes. La grande majorité est contre le fléchage qui est nécessairement lié au scrutin de liste. Le conseil municipal doit garder sa prérogative de désignation des conseillers communautaires ».

Élu rural de Seine-et-Marne: « Le maire rural ne peut pas s'en sortir s'il n'a pas une équipe avec lui. Il constitue cette équipe avant les élections, c'est-à-dire qu'il a déjà établi une liste. Il n'y a que le scrutin de liste qui permet de travailler durablement en équipe. Le panachage est très défavorable à la parité ».

Élu rural des Vosges: « Il est favorable au même scrutin pour toutes les communes. Pensons à l'horreur du dépouillement quand il y a panachage. Celui-ci tient plus de folklore que de la démocratie. Si le maire n'est pas capable des fédérer des citoyens avant les élections pour constituer une liste, comment le sera-t-il après pour gérer collectivement la commune? En ce qui concerne le conseil général, il est partisan d'un scrutin uninominal dans le rural et d'un scrutin proportionnel dans l'urbain ».

Élu d'une petite commune de la Marne : « Il faut fixer le seuil à zéro. Le scrutin de liste généralisé est le seul moyen de favoriser la présence des jeunes dans les conseils municipaux ».

Un élu rural (où ?) « L'abaissement du seuil entraîne un risque de politisation des élections municipales dans les petites communes qui sont encore préservées des débats partisans. Dans les communes rurales on ne fait pas de politique : on gère, tous ensemble, et dans le consensus, le peu que l'on a. Cet élu est également pour le maintien du canton actuel : un élu doit absolument représenter un territoire. Le scrutin est donc obligatoirement uninominal, éventuellement binominal si l'on élargit, si l'on couple, les cantons ».

Un représentant de l'association des maires de la Haute-Savoie : « L'association a fait procéder à un sondage auprès des élus du département. La majorité est pour l'abaissement du seuil à 500 habitants, pour le système du fléchage et pour le maintien du statut quo pour les élections cantonales ».

Un élu municipal des Landes: « Le citoyen ne sait pas du tout ce qui se passe au niveau de l'intercommunalité. Comment rapprocher le citoyen du fait intercommunal dont l'importance est croissante? La commune perd de l'importance par rapport à l'intercommunalité qui la remplacera peut-être un jour. Il faut anticiper cette évolution en élisant les conseillers communautaires dans un vrai scrutin intercommunal au suffrage universel, séparé du scrutin

communal. Il faut remédier aux inconvénients graves de l'émiettement communal, sans pour autant porter atteinte aux bénéfices démocratiques de la proximité ».

Un représentant des élus écologiques?: « Il faut renouveler la démocratie locale. Le fléchage ne tient pas compte de la compétence des personnes, mais de leur place dans la hiérarchie des partis. Être désigné pour siéger à l'intercommunalité est souvent une récompense pour services rendus au parti. Ce qui importe ce sont les projets intercommunaux qui doivent être directement discutés avec les citoyens. Les campagnes électorales intercommunales, dans des élections distinctes, doivent se faire sur ces projets. Autrement, nous avons une vie intercommunale qui n'est faite que de compromis occultes entre les communes. Un problème est que les citoyens vivent dans des territoires à géométrie variable et ne savent plus d'où ils sont et où ils ont le désir de s'engager.

Un membre du comité Balladur : Il faut abaisser le seuil du scrutin proportionnel surtout si l'on élit les conseillers communautaires au suffrage universel direct. Si les candidats ne négocient pas avec leur parti pour être fléchés, ils négocieront leur place sur la liste intercommunale. Cela revient au même Toutes les élections sont nécessairement politiques, même dans les plus petites communes. ? L'illusion de l'apolitisme du rural est à rejeter. Dans les plus petites communes, il faut tenir compte de l'impossibilité démographique de constituer plusieurs listes. On aura donc une seule liste de compromis politique. Dans les communautés de communes, comment co-existent les élus issus du scrutin de liste et les élus issus du scrutin traditionnel » ?

Un conseiller général des Vosges : « L'apolitisme rural n'existe pas. Il constitue une prétention vide de sens. On le voit bien au moment des sénatoriales quand les élus « apolitiques » prennent position. Cependant, l'important ce n'est pas de voter selon les étiquettes partisanes, mais selon la qualité des projets et des « porteurs de projets ».

Jean-Jacques Hyest : « Il y a obligation démocratique du redécoupage cantonal. Il y a beaucoup trop de distorsion entre les cantons les plus peuplés et les cantons les moins peuplés. Le redécoupage devrait se faire en tenant compte des bassins de vie ».

Jean-Pierre Sueur plaide pour une très grande diversité d'approches correspondant à la diversité des situations locales. La nouvelle loi de décentralisation ne doit en aucun cas aboutir à une simplification uniformisatrice.

Un maire d'une commune de grande banlieue parisienne : « Face au Grand Paris, conçu par le pouvoir d'État, nous avons su constituer le mouvement de « Paris Métropole », avec une forte participation citoyenne. Nous avons obtenu d'être associés à l'évolution institutionnelle de la région Ile-de-France, grâce à la réunion de près de 200 communes, représentant 90 % de la population francilienne. Nous admettons que le statu quo est intolérable, mais nous voulons peser sur les décisions futures, au travers les propositions d'un « livre vert ». Nous nous penchons plus particulièrement sur les nouvelles formes de gouvernance ».

Un élu des Hautes-Alpes: « Le conseiller territorial est heureusement mort-né. On attend la loi qui va entériner cette promesse d'abrogation. Mais, les problèmes posés par eux demeurent : l'équilibre entre les cantons qui est aussi l'équilibre entre le rural et l'urbain ; la coordination des actions départementales et des actions régionales ; le cumul des mandats

ou plutôt du cumul des fonctions. Nos débats serviront-ils à quelque chose, alors que le discours que François Hollande doit prononcer demain est déjà préparé » ?

Un élu d'une petite commune (où ?): « Il faut se pencher sur la représentation des petites communes qui n'ont qu'un seul délégué au sein du conseil communautaire. Comment celui-ci pourrait-il être dans toutes les commissions, sous-commissions, délégations, représentations ? Les élections à l'intercommunalité ne doivent pas représenter un danger pour l'autorité des maires. Notre démocratie confond trop souvent la compétence et la popularité.

Jean-Jacques Hyest: « Si l'on accepte l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, on accepte, à terme, la transformation des communautés en collectivités locales de plein exercice et, par conséquent, la disparition des communes ».

Élu municipal de l'Eure-et-Loir: « Le maire est un citoyen comme les autres, mais il est plus engagé que les autres parce qu'il accepte de prendre des responsabilités de plus en plus lourdes. Ces responsabilités sont si pesantes qu'il n'y aura bientôt plus assez de candidats dans les élections municipales. L'élu est le représentant des citoyens. Les autres formes de représentation, y compris associatives, n'ont pas la même légitimité, ni la même représentativité. On nous a forcé à constituer des communautés de communes alors que la gestion par le biais des syndicats nous semblait bien suffisante. Les « subventions-carottes » et autres majorations de dotations nous ont forcé la main et altéré notre liberté. Or, elles fondent à vue d'œil. Nous nous sommes fait avoir. On est largement engagé sur le chemin qui va substituer les communautés de communes aux communes. Résistons : il faut que les délégués communautaires continuent d'être désignés par les conseils municipaux.

Le président du Conseil général du Val-de-Marne: « On assiste depuis longtemps à un affrontement entre les proportionnalistes et les partisans du scrutin majoritaire. On a vécu sur un équilibre que l'on croyait nécessaire avec les conseils régionaux élus à la proportionnelle et les conseillers généraux élus au suffrage uninominal. Ce n'est plus tenable aujourd'hui. La poussée citoyenne nous oblige à établir le scrutin proportionnel partout, ne serait-ce que pour instituer la parité. Le scrutin binominal constitue une piste à explorer, mais il mettra en place deux élus pour un même territoire ».

Un élu d'une commune moyenne de l'Isère: « Il souligne l'incohérence des limites départementales qui ont empêché des intercommunalités de se constituer dans un territoire d'appartenance cohérent. La restructuration imposée par les préfets, en 2 011 a ainsi cassé des transgressions interdépartementales qui existaient depuis vingt ans, avec des résultats très positifs. Il faut redonner aux élus la capacité de découper et de redécouper les territoires selon la logique des projets qu'ils vont bâtir et gérer. Qu'en est-il de la renégociation des schémas arrêtés par les préfets et janvier dernier. Vont-ils être annulés? Un nouveau délai de négociation va-t-il être accordé aux élus? Quelles sont les intentions du gouvernement sur ce point et selon quel calendrier compte-t-il agir »?

Un conseiller général de Moselle: « Quels sont les souhaits majoritaires de nos concitoyens pour ce qui concerne l'organisation territoriale de la République? Il me semble qu'ils veulent des régions fortes, à dimension européenne, des régions regardant vers l'Europe et non vers les départements. Il me semble qu'ils veulent aussi des échelons de proximité qui prennent en compte leurs problèmes et organisent des services publics efficaces. Ils sont devenus partisans de la parité. Ils sont donc prêts à voir disparaître les scrutins uninominaux

(peut-être au profit de scrutins binominaux?). Il faut certainement différencier la représentation des urbains et les ruraux dans la réforme électorale départementale.

Jean-Pierre Sueur esquisse une conclusion provisoire. « Aucun projet de loi n'est clos. De toute façon, le Sénat est là, derrière le gouvernement, pour redresser certains points si cela était nécessaire. Il faut prendre en compte la diversité des situations et se garder d'une loi autoritaire et normalisatrice. Les projets de développement sont plus importants que les découpages qui doivent être à leur service. Nos organisations territoriales n'ont de sens que si elles sont au service du développement. Le Sénat doit être à la pointe de la réforme. 505 000 élus locaux constituent l'ossature de la République. Ils doivent être défendus au nom de l'idéal républicain.

•

Dans la note suivante j'essaierai de rendre compte de la deuxième journée et principalement du discours très important de François Hollande.

Georges Gontcharoff